



CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (Siren : 200071645)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Trambly
Arrondissement	Mâcon
Département	Saône-et-Loire
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	15/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Paul AUBAGUE

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	Le Bourg
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	71520 TRAMBLY
Téléphone	03 85 50 26 45
Fax	03 85 50 26 44
Courriel	matour-et-region@orange.fr
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	8 195
-----------------------------	-------

Densité moyenne 33,73

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
71	Bourgvilain (217100502)	340
71	Dompierre-les-Ormes (217101781)	951
71	Germolles-sur-Grosne (217102177)	132
71	La Chapelle-du-Mont-de-France (217100916)	189
71	Matour (217102896)	1 115
71	Montmelard (217103167)	355
71	Navour-sur-Grosne (200084564)	666
71	Pierreclos (217103506)	931
71	Saint-Léger-sous-la-Bussière (217104413)	265
71	Saint-Pierre-le-Vieux (217104694)	363
71	Saint-Point (217104702)	338
71	Serrières (217105188)	287
71	Tramayes (217105451)	1 066
71	Trambly (217105469)	409
71	Trivy (217105477)	281
71	Verosvres (217105717)	507

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>Compétences optionnelles : . Assainissement</i>
- Assainissement non collectif <i>Compétences optionnelles : . Assainissement</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétences obligatoires : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Compétences obligatoires : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement.</i>
- Autres actions environnementales <i>Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Compétence supplémentaire : Mise en ?uvre d'un schéma directeur communautaire d'aménagement et de valorisation de la ressource forestière en liaison avec le Département dans le cadre de l'article L. 153 -8 du code forestier.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale

*Compétences optionnelles : Action sociale d'intérêt communautaire.*

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

*compétence supplémentaire : Mise en œuvre d'un plan de mobilité rurale sur le territoire exercé directement ou par le CIAS : ? développement d'un service de transport par taxi à la demande ; ? développement du système d'autostop « RezoPouce » ; ? partenariat avec Villages solidaires pour le développement du Transolidaires ? développement du covoiturage par création d'aires positionnées à des endroits stratégiques.*

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*Compétences optionnelles : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.*

- Activités péri-scolaires

*Compétences supplémentaires : Mise en œuvre des actions et services autour de l'enfance, de la jeunesse, des familles et des professionnels de l'enfance, tels que décrits ci-dessous dans le cadre des équipements suivants : ? accueil de jeunes enfants (les tout-petits pré-scolaires : 2 mois et demi à 6 ans) en structures adaptées : micro-crèche, halte-garderie et jardin d'enfants ; ? accueil des enfants et jeunes scolarisés (maternel, élémentaire et collège : de 2 ans et demi à 15 ans) en structures adaptées lors des temps périscolaires (en dehors des horaires scolaires) ; accueils périscolaires, animations pour le public collégien et garderies ; ? organisation de temps d'accueil des enfants, des jeunes et de leurs familles lors des temps extrascolaires (mercredis, samedis et vacances scolaires) dans le cadre d'accueil de loisirs ; ? ludothèque itinérante ; ? relais assistantes maternelles (RAM).*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.*

- Schéma de secteur

*Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.*

- Plans locaux d'urbanisme

*Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Compétences obligatoires : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Compétences optionnelles : Création, aménagement et entretien de la voirie.*

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*Compétences obligatoires : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.*

Logement et habitat

- Politique du logement non social

*Compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie.*

- Politique du logement social

*Compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie.*

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

*Compétences supplémentaires : Actions en vue de l'amélioration de la couverture très haut débit et de l'aménagement numérique du territoire communautaire dans le cadre de l'article L 1425-1 du CGCT.*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*Compétences obligatoires : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.*

- Création et gestion des maisons de services au public

*Compétences optionnelles : Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.*

- Autres

*Compétences supplémentaires : - Soutien au développement social, sportif et culturel sur le territoire communautaire par le versement de subventions aux associations agréées contribuant au rayonnement supra communal. - Prise en charge de l'obligation imposée aux communes par l'article L 211-24 du code rural, de disposer d'une fourrière adaptée à leurs besoins, apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. adhésion de la communauté de communes à la SPA de la grisière à Mâcon - Aménagement et gestion du site touristique de Saint-Point Lamartine. - Balisage, signalétique et promotion d'un réseau intercommunal de sentiers de randonnée. Habilitations statutaires : - Organisation d'un service de transport régulier ou à la demande (TAD) sur délégation du Département ou de la Région ; - Paiement de la taxe de capitation en faveur du SDIS imputable aux communes membres.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
71	SM d'étude et d'aménagement de l'Arconce et de ses affluents (SMAAA) (200016277)	SM fermé	36 132
71	PETR Mâconnais Sud Bourgogne (200076214)	SM fermé	118 614
71	SIRTOM de la vallée de la Grosne (257102830)	SM fermé	22 633
71	SIVOM du bassin versant de la petite Grosne (200079242)	SM fermé	51 495
71	SM SPANC du Clunisois (200004240)	SM fermé	21 899

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)